



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

RÉF : OFP/DAL/S.MAR/N° 87 /2023

Casablanca, le ...27... **JUIN 2023**

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° **50/2023**, relatif à la **Passation d'un marché cadre concernant l'entretien et le nettoyage des locaux administratifs ainsi que les prestations d'entretien et maintenance des espaces verts du Siège de l'OFPPT et son annexe-Casablanca.**

Vu l'incohérences des conditions de l'article 19 par rapport à l'estimation, et la discordance entre le montant de l'estimation publiée et celui présenté sous plis fermé présenté à la commission.

DECIDE

Annuler l'Appel d'Offres ouvert n° **50/2023**, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° **45** paragraphe **2-a** « lorsqu'un vice de procédure a été décelé ; » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Directrice Générale

Loubna TRICHA